

Au sommaire

- ▶ **Compte-rendu de l'Assemblée Générale SNUDI FO 13 du 17 octobre** *pages 1 à 4*
- ▶ **Compte-rendu du stage "Inclusion scolaire systématique" et de la Conférence nationale du 17 novembre** *pages 5 et 6*
- ▶ **Adhésion 2024** *pages 7 et 8*

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

39^{ème} Assemblée Générale - 17 octobre 2023 -Marseille

Merci à tous ceux, nombreux, qui ont pu participer !



**Non aux évaluations d'école !
Elles ne sont pas obligatoires !
Organisons le refus !**

**Retour à l'échelle mobile des salaires !
Augmentation de la valeur du point d'indice !**

Défense des revendications et des droits collectifs !

Un nombre record de participants, près d'une centaine, dont une vingtaine de nouveaux adhérents présents pour la première fois.

Un témoignage du développement de notre syndicat et de l'implication de ses adhérents.

■ **Franck Bergamini, secrétaire général de l'Union Départementale des syndicats FO** (des secteurs public et privé) a ouvert la réunion, sur les questions générales et confédérales, dans lesquelles s'inscrivent nos revendications. Il est bien sûr revenu sur la mobilisation contre la réforme des retraites au printemps 2023.

■ **Franck Neff, secrétaire départemental du SNUDI FO 13, a ensuite fait un complément oral au rapport d'activité** reçu par tous les syndiqués.

Il a commencé en évoquant le contexte particulier de cette AG tant sur le plan national qu'international.

Suite à l'assassinat du professeur à Arras, il a repris au compte du SNUDI FO 13 le communiqué de la FNEC -FP-FO adressant ses condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont nous partageons l'effroi. Pour la FNEC-FP-FO, cet événement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'Ecole publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Puis, comme il est de tradition dans le mouvement syndical, une motion a été présentée aux congressistes sur la situation dramatique à Gaza.

Syndicat indépendant, fédéré et confédéré, le SNUDI FO 13 est un syndicat de revendications, c'est ce que Franck a ensuite développé sur nombre de points : les conditions de travail avec les enjeux de Marseille en Grand et NEFLE, les évaluations d'école, les constellations, l'inclusion scolaire avec la préparation de la conférence nationale du 17 novembre dans le cadre fédéral, les salaires et le PACTE, la question des postes, et la mobilisation lors de la réforme des retraites.

Il a appelé à développer encore la syndicalisation, encourager les adhérents à devenir délégués de secteur, ou correspondants d'école.

■ **L'AG a été présidée par Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI FO** qui a apporté un éclairage général sur la situation et sur l'action du syndicat national.

■ **La discussion a permis** aux délégués du personnel en CAPD, en F3SCT, à l'Action Sociale, et aux délégués de secteur de rendre compte de leurs mandats en défense des personnels. Plusieurs syndiqués se sont aussi exprimés sur leurs conditions de travail.

■ **Le rapport d'activité du syndicat a été voté et approuvé à l'unanimité.**

■ **La pause de midi, autour d'un apéritif et d'un buffet, a été appréciée.**

■ **L'après-midi, Jean-Philippe Blondel, trésorier, a présenté le rapport de trésorerie pour l'exercice 2022** qui a été adopté.

L'AG a ensuite discuté du montant des cotisations pour l'année 2024. La proposition soumise aux adhérents présents a été validée à la majorité. Vous trouverez le nouveau bulletin d'adhésion dans ce journal.

■ **Deux motions sur les évaluations d'école, et les salaires** ont été adoptées par l'AG.

■ **Le Conseil Syndical du SNUDI FO 13 a été élu, intégrant de nouveaux membres, ainsi que la commission de contrôle des comptes.**

■ **Le Conseil Syndical a ensuite élu les membres du Bureau.**

En conclusion, une assemblée générale constructive, qui a réaffirmé l'objectif de poursuivre la construction de notre syndicat tant par notre présence sur le terrain (tournées et visites d'écoles) que par la défense des dossiers individuels et collectifs.

Sommaire : P 1-2 : Compte-rendu AG / P 3-4 : Instances élues; Motions adoptées /
P 5-6 : Inclusion scolaire (CR stage départemental et Conférence nationale) / P 7-8 : Adhésion

Les trois motions adoptées par l'Assemblée générale



Salaires

Retour à l'échelle mobile des salaires ! Augmentation de la valeur du point d'indice !

Dans un contexte où l'inflation explose, ce dont ont besoin les enseignants et les AESH, c'est d'une réelle augmentation de leurs salaires. D'ailleurs, la confédération FO, en septembre 2023, a remis à l'ordre du jour la revendication de l'échelle mobile des salaires afin de « *mettre fin au tassement des grilles salariales* » (depuis 1982) et « *préserver le pouvoir d'achat des travailleurs* ».

Ni PACTE, ni briques, pour la sauvegarde de nos statuts !

La mise en œuvre du PACTE depuis septembre 2023 ne répond pas à la revendication légitime d'augmentation de nos traitements. Le PACTE s'inscrit dans les dispositifs, expérimentations, réformes de ces dernières années (Marseille en grand, NEFLE, évaluations d'école, PPCR-accompagnement...). Les enseignants et les AESH ont déjà une charge de travail conséquente, or le PACTE établit des missions supplémentaires, de manière contractuelle pour un an, avec lettre de mission, chaque mission étant rémunérée 1250 € brut par an. Le PACTE, c'est la contractualisation, l'individualisation, la division et la mise en concurrence entre collègues, le non-respect du statut particulier des PE, des primes non prises en compte dans le calcul des pensions, une dépendance du choix des IEN...

Augmentation de + 27,5% de la valeur du point d'indice !

Au lieu d'alourdir la charge de travail des enseignants et d'obliger les AESH à avoir un second travail, ce sont les traitements qu'il faut déjà augmenter à hauteur du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, soit une augmentation de +27,5% de la valeur du point d'indice et rétablir l'indexation de la valeur du point et des pensions sur la hausse des prix.

L'Assemblée Générale du SNUDI FO 13 revendique :

- **une augmentation de salaire tout de suite et sans contrepartie,**
- **+27.5% d'augmentation de la valeur du point d'indice afin que cela soit pris en compte dans le calcul de nos retraites**
- **l'indexation de la valeur du point d'indice et des pensions sur la hausse des prix pour ne plus subir l'inflation et la perte de notre pouvoir d'achat.**
- **Pour les AESH, un vrai salaire correspondant à un statut de catégorie B.**

L'assemblée annuelle du SNUDI FO 13 s'inscrit pleinement dans le cadre de la campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements, appelée par la confédération FO, avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites.

Adopté à l'unanimité

Evaluations d'école

Elles ne sont pas obligatoires pour les personnels !

Exigeons tous ensemble l'abandon du dispositif d'évaluation d'école !

Les évaluations d'écoles ne rentrent ni statutairement ni réglementairement dans nos ORS !

Respect de notre liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux !

Ce dispositif découle de la loi Blanquer de 2019 et s'articule avec toutes les contre-réformes du Grenelle-PPCR du ministre (accompagnement permanent des personnels, fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, expérimentation marseillaise, NEFLE, formation ciblée, constellation, etc...).

Rappelons que ces évaluations, composées d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe, seraient co-animées par le directeur d'école et le directeur du périscolaire (avec accord du maire) et que les parents et les élèves devront être partie prenante ! Le gouvernement avait aussi annoncé par voie de presse en 2022 qu'il souhaitait lier les rémunérations des enseignants aux résultats des élèves !

... / suite au verso

Evaluations d'école (suite)

Depuis janvier 2022, les collègues refusent et la résistance s'accroît !

Les équipes enseignantes qui refusent de prendre part à ce dispositif ne cessent de croître ! Elles restent de plus en plus fermes et décidées face à leur hiérarchie qui joue de toutes les pressions possibles, notamment par l'intermédiaire des RDV de carrière et des listes d'aptitudes direction.

C'est d'ailleurs ce qu'ont affirmé les **254 participants à la RIS du SNUDI FO 13 le 4 octobre**, syndiqués au SNUDI FO 13, FSU-SNUipp 13, SGEN-CFDT 13, CGT Education 13, SE UNSA 13 et non syndiqués :
« Aucun nouveau texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école. La réglementation actuelle, qui n'a pas changé depuis 2 ans, ne permet pas de les imposer. Les évaluations d'école ne peuvent être considérées que comme une « proposition » émise par le Conseil d'Évaluation de l'École et ne revêtent pas de caractère obligatoire ».

Un grand nombre de collègues s'opposent également au dispositif « Constellations » et aux parcours de formations pédagogiques imposées (Laïcité, Phare, Valeurs de la République) et demandent à bénéficier du droit à la formation continue et volontaire. Ils ont raison !

L'Assemblée Générale du SNUDI FO 13 exige :

- le respect de la liberté pédagogique dans le cadre défini des programmes nationaux
- l'abandon du dispositif d'évaluations d'écoles,
- le retour à une formation continue et volontaire

Elle propose que le syndicat intervienne à tous les niveaux, informe les collègues sur leurs droits et soutienne et accompagne les équipes et les collègues qui refusent l'évaluation d'école. Il mandate le bureau départemental pour proposer une action intersyndicale auprès du DASEN des Bouches du Rhône.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention

Palestine (le 17 octobre 2023) "Laissez vivre la population de Gaza !"

La situation est dramatique à Gaza soumis à un déluge de feu. Le blocus total vise à affamer les deux millions d'habitants, la privation d'eau et d'électricité les met en danger.

L'escalade guerrière s'est accélérée, l'offensive terrestre est imminente, les chars et les soldats israéliens s'apprêtent à envahir la bande de Gaza.

Face à l'urgence de la situation et indépendamment des points de vue que chacun peut avoir, l'assemblée générale du SNUDI-FO 13 se prononce pour :

- l'arrêt de l'intervention à Gaza,
- l'arrêt des bombardements,
- la levée immédiate du blocus.

Adopté par : 10 contre 23 abstentions 43 pour

Sur ce sujet, l'Ag a décidé de publier conjointement le communiqué du 9 octobre 2023 de notre fédération nationale FNEC FP FO.

Israël – Palestine : il faut un cessez-le-feu immédiat !

La FNEC FP-FO condamne l'escalade de violences au Proche-Orient et réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats.

Comme citoyen chacun peut avoir son opinion et avoir la possibilité de la défendre comme il l'entend.

Des hommes et des femmes sans armes sont abattus, des escouades d'avion bombardent en continu des civils. Voilà qui, dramatiquement, confirme la position traditionnelle de notre Confédération dans toutes les guerres et les conflits armés en ce moment au Moyen Orient, en Ukraine ou ailleurs : ce sont les travailleurs, les jeunes, les populations qui sont les principales victimes.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO soutient et approuve toutes les voix d'où qu'elles viennent qui demandent un cessez-le-feu immédiat. D'abord et avant tout pour protéger, sauver les travailleurs et les populations. Elle attire l'attention sur les réactions et les postures qui viseraient à utiliser ces drames humains à des fins partisans, pendant que des hommes et des femmes meurent.

Compte-rendu du stage "Inclusion scolaire systématique" à Marseille le 9 novembre

Pour les 130 personnels (AESH, PE, Profs du 2nd degré) réunis lors de ce stage de la FNEC FP FO 13, le constat est unanime et sans appel ...

L'école Inclusive c'est :

- la maltraitance

institutionnalisée pour les

élèves en situation de handicap et leur famille, pour les AESH, pour les enseignants et pour les autres élèves.

- la négation du handicap par la privation. Il ne s'agit pas de répondre aux besoins des élèves en situation de handicap mais de réduire sa prise en charge à minima dans une simple logique financière.

Et les faits nous donnent malheureusement raison.

En effet, le gouvernement prétend aller encore plus loin et inscrit l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive dans son Projet de **Loi de Finances 2024** adopté sans débat au parlement à coup de 49-3, dans la nuit du 7 au 8 novembre.

Les finances comme seul et unique guide dans la prise en charge des élèves en situation de handicap.

C'est avec l'article 53 de la Loi de Finances que le gouvernement lance l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive en instaurant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) en lieu et place des PIAL. Cet article transfère à l'Education Nationale le pouvoir d'évaluer et donc de définir les besoins de chaque enfant en situation de handicap.

Voilà donc que le payeur devient aussi le prescripteur. Il est clair que ce seront les moyens disponibles, d'ores et déjà bien insuffisants, qui conditionneront les prises de décisions et non pas les besoins des élèves.

Rappelons que les mesures annoncées par le président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap s'appuyaient en partie sur le rapport d'avril 2022 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap qui préconisait de réduire l'aide humaine au profit d'une aide matérielle et de "formations" proposées aux enseignants.

Les 130 personnels réunis lors du stage Inclusion adoptent à l'unanimité le mandat ci-après.

Il sera porté à la conférence nationale de la FNEC FP FO à Paris le vendredi 17 novembre.



Mandat du stage départemental FNEC FP FO 13 du jeudi 9 novembre 2023 pour la Conférence nationale du vendredi 17 novembre

Les 130 personnels (AESH, PE, Profs du 2nd degré) réunis à l'initiative de la FNEC-FP FO 13 le jeudi 9 novembre 2023, mandatent 4 délégués à la conférence nationale du 17 novembre, à Paris, pour y porter les revendications suivantes :

- L'abrogation de l'article 53 de la Loi de Finances qui lance l'acte 2 de l'Ecole Inclusive.

- Un Vrai Salaire ! Un Vrai Statut pour les AESH !

- Le respect des notifications MDPH : Les élèves handicapés doivent être pris en charge à hauteur de leurs besoins et non pas être pris en charge à hauteur des moyens.

Nous exigeons que la conférence nationale décide d'une manifestation nationale au ministère avec la demande qu'une délégation soit reçue pour obtenir la satisfaction de ces revendications et la création des moyens à hauteur des besoins des élèves handicapés !

Adopté à l'unanimité

La Conférence nationale "Inclusion scolaire systématique" s'est tenue le 17 novembre à Paris.



Appel de la Conférence nationale de 230 délégués :
STOP au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires,
NON à l'inclusion systématique et forcée, NON à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !
Tous en grève et en manifestation à Paris le jeudi 25 janvier 2024 !

Pour :

La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,

Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,

Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH

Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS

Nous représentons des milliers de personnels de l'Education nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves qui nous ont mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France. Réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, nous avons dressé le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boisseau-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation. L'inclusion systématique et forcée dégrade considérablement les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves ! L'acte 2 de l'Ecole inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes. La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves ! Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, ça suffit !

La Conférence :

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblées générales, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Education nationale !

- s'adresse à toutes les fédérations de l'Education nationale, de la Santé et du Médico-Social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité.

Carte 2024 / Montants des cotisations

Fiche à renseigner en page 2 !

1 ► Cotisation de base : son montant total est en gras
 dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	91 € (5,75)	127 € (8,75)	136 € (9,50)	142 € (10,00)	154 € (11)	157 € (11,25)	166 € (12)	178 € (13)	190 € (14)	202 € (15)	214 € (16)
Hors Classe	190 € (14)	199 € (14,75)	214 € (16)	229 € (17,25)	238 € (18)	250 € (19)	253 € (20)				
Classe Except.	214 € (16)	229 € (17,25)	241 € (18,25)	256 € (19,5)	265 € (20,25)	271 € (20,75)	277 € (21,25)				
Instituteurs									145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)

Retraités	moins de 1500 €	1500 à 2000 €	plus de 2000 €
	90 €	112 €	133 €

	Tarif unique
AESH	48 € (2,17)
Dispo, congé parental	50 €
Contractuel	91 € (5,75)

2 ► Majoration éventuelle :

ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

3 ► Si temps partiel : Cotisation au prorata de la quotité travaillée

Quel coût après crédit/réduction d'impôt ?...3 exemples ...

Pour un PE au
 6^{ème} échelon,
 le coût après
 crédit d'impôt
 revient à ...
4,45 €
 par mois

... pour un
 AESH ...
 à **1,36 €**
 par mois

... pour
 un PE
 au 5^{ème}
 Hors Classe ...
 à **6,74 €**
 par mois.

Des questions ?

Un souci
 financier
 particulier ?

N'hésitez pas
 à contacter
 notre trésorier
 pour une solution
 adaptée !

SNUDI FO 13 - Carte 2024

66% déductibles des impôts
 sous réserve maintien des dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2025

J'adhère !

⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
 ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon : [....] / Je suis : .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. .AESH. .Contractuel.

Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :

(Date et signature)

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2024, vers fin de mois

Mois souhaités	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Montant												

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2024, possible jusqu'au mois d'octobre

[Compte : IBAN FR76 1027 8089 7100 0215 7620 121 [BIC CMCIFR2A]

Echéancier ordonné à votre banque :

Mois de 2024	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Montant										

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2024 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature